



SECTION DE L'HERAULT
TEL/ 04-67-15-75-65
Port : 06-11-60-25-67
e-mail : fo.drifip34@dgfip.finances.gouv.fr

**Syndicat National
des Finances Publiques
Force Ouvrière**

Section de l'HERAULT

CTL du 27 /01/2015

A l'ordre du jour:

Aménagement des horaires d'ouverture de l'accueil physique des structures locales accueillant du public: Mise en place le 01/03/2015

. Passage de 30H d'ouverture hebdomadaire à 24 H pour les communes de plus de 10000 habitants et 16H pour les communes de moins de 10000 habitants. Pour la Direction, il n'y a pas de diminution du service public mais un équilibre différent. Les contribuables doivent utiliser l'accueil pluriel. On doit orienter les usagers vers d'autres modes de contact et ainsi alléger la charge de travail des agents d'accueil. Agents qui les jours de fermeture seront occupés à d'autres tâches comme l'accueil téléphonique ou les réponses aux courriels ou aider les autres secteurs.

Pour FO, l'administration, sous couvert d'une amélioration des conditions de travail, prépare le démantèlement du réseau (voir déclaration liminaire). Pourquoi précipiter les choses alors qu'une réflexion sur l'accueil pluriel est en cours?

Pour les pics d'activité, les SIP, SIE et Trésoreries mixtes reviendraient à la typologie actuelle sur 8 semaines, soit 4 semaines sur la période de déclaration des revenus et 4 périodes de 5 jours la semaine qui précède le dernier tiers d'IR, la TH, la TF et la CFE.

FO demande que ce soit acté lors d'un CT à l'issue du groupe de travail.

Les élus FO ont refusé de prendre part au vote, laissant l'administration prendre ses responsabilités.

Réinstallation du CGR et de la MRA:

Ce projet est de réinstaller le CGR au 3^{ème} étage de la Direction en lieu et place de la MRA et d'installer la MRA dans des bureaux de l'INSEE au cours du second semestre 2015.

FO a refusé de voter, ce projet devant être évoqué au préalable en CHS avant présentation en CT.

Pour information, suite à la mise en place d'une équipe de renfort départementale unifiée à compter du 01/09/15, un vivier local composé de 1 A, 3B, 3C a été sélectionné par la Direction sur CV et lettre de motivation pour palier aux vacances d'emplois sur les mouvements de mutations du 01/09/15 et 01/03/2016. Les agents retenus devaient établir une demande de mutation nationale (DRFIP/sans résidence/EDR).

Pour les équipes de renfort existantes, les règles de gestion seront unifiées, le domaine d'intervention sera départemental et des réunions seront organisées pour la mise en place des horaires variables avant le 01/09/15.

FO souligne les interrogations des agents concernant les modalités d'application de ces horaires variables en raison des nombreuses typologies existant dans le réseau et la prise en compte des distances domicile- travail si supérieur à 50 kms, et des récupérations d'horaires.

FO dénonce aussi le fait qu'un agent affecté en équipe de renfort en résidence Montpellier se trouve du fait de cette restructuration sur un périmètre d'intervention départemental alors qu'il était affecté à résidence sur Montpellier .

Les agents n'ont pas à subir les restructurations de mission. Ils devraient avoir la garantie d'intervenir sur leur RAN actuelle à défaut d'obtenir leur mutation sur cette RAN.

Les élus FO-DGFIP34: Titulaires: Bernadette JAGA, Gisèle Amouroux.